

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 18 MAI 2016

POUR LE 24 MAI 2016

### OBJET :

- SDEI – Diagnostic des installations E.P. (délibération)
- Rapport technique de l'installation de la cloche : église des Granges
- Transfert de la Mairie (délibération)
- Lignes de trésorerie (délibération)
- Signature des actes administratifs et authenticité des actes (délibérations)
- Aliénation de parcelles et chemins : autorisation de nommer un commissaire-enquêteur (délibération)
- Questions diverses
- 

**PRÉSENTS :** MM. Pierre PETITGUILLAUME, Daniel AUMAITRE Mme Pierrette DELAVEAU, M. Jacques MAUGRION, Mmes Agnès CHION, Marie-Agnès PEYHARDI MM. Patrice LUGNOT, M. Jérôme GABILLAUD, Mmes Séverine HEMERY, Estelle RUFFLET, Anne-Laure BODIN, Francine PILLAIRE, M. Gilles LOUSTALOT.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. René PELVET, M. Olivier DALLOT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Daniel AUMAITRE

### **OBJET : AUTHENTIFICATION DES ACTES**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'authentification des actes d'aliénation des parcelles par actes administratifs à M. et Mme BOUREAUD, M. et Mme LOTON et M. MAUGRION conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBJET : DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire un diagnostic des installations d'éclairage public afin de les moderniser en vue de maîtriser les consommations énergétiques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

### **DECIDE**

de faire réaliser un diagnostic des installations d'éclairage public sur la commune par le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre). Il autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service Eclairage Public avec le SDEI et à fournir toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette démarche.

**OBJET : SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur Daniel AUMAITRE, 1<sup>er</sup> Adjoint à signer les différents actes administratifs en cours relatifs à la délibération du 31 juillet 2008, soit :

- Pour la vente de la parcelle A 1851 à Monsieur et Madame Didier BOUREAUD de La Croix ;
- Pour la vente de la parcelle AC 169 à Monsieur et Madame André LOTON de Ceaulmont ;
- Pour la vente de la parcelle AD 283 à Monsieur Jacques MAUGRION de La Prune.

**OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000 € auprès de la Banque Populaire Val de France, Agence de Châteauroux Voltaire jusqu'au 31 juin 2017.

**OBJET : TRANSFERT DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'achèvement des travaux de la nouvelle mairie il y a lieu de faire le transfert du secrétariat de mairie, de la salle de réunions du Conseil Municipal et du lieu de célébration des mariages dans les nouveaux locaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

de transférer du 20 avenue Maurice Rollinat au 1 place de l'Armistice :

- le secrétariat de mairie
- la salle de réunions du Conseil Municipal
- le lieu de célébration des mariages à compter du 20 juin 2016

**OBJET : ALIENATION DE DIFFERENTS CHEMINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents courriers relatifs à une proposition de rachat de chemins communaux aux lieudits :

- « Le Multon » par Monsieur Michel FIAUD ;
- « La Prune » par Monsieur Bernard ALLIGNET
- « Buret » par Madame Françoise VALENTIN
- « Chemin des Landiches » par Monsieur Christian SOREL

Une enquête publique est nécessaire pour la cession de ces différents chemins communaux.  
Le Conseil Municipal souhaite soumettre, en même temps, à enquête publique le déplacement du Chemin des Cormiers à Villarnoux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de soumettre à enquête publique ce projet d'aliénation de chemin en même temps que le déplacement du chemin et autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour nommer un commissaire enquêteur et à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce dossier.